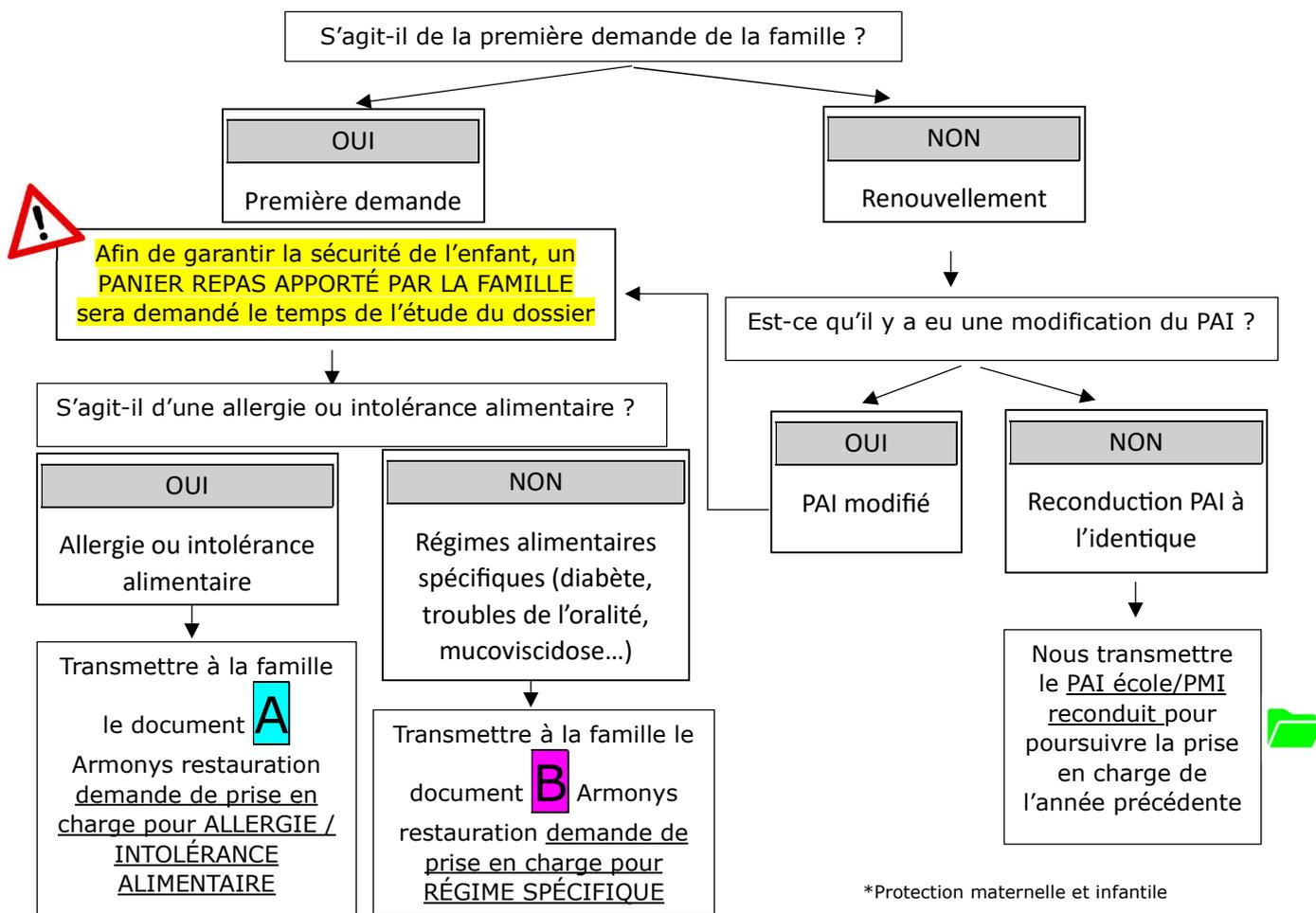


PROCÉDURE « DEMANDE DE PRISE EN CHARGE POUR ALLERGIE/INTOLÉRANCE ou RÉGIME DIÉTÉTIQUE SPÉCIFIQUE »

Demander à la famille le PAI complété avec l'école ou la PMI* signé par le médecin scolaire/PMI



Documents à transmettre sur dietetique@armonys-restauration.fr

- le PAI école ou PMI signé par le médecin scolaire / PMI
- le document Armonys restauration correspondant à la pathologie de l'enfant **A** ou **B**
- le certificat médical (dans le cas d'allergie ou d'intolérance : le certificat de l'allergologue)

La décision de prise en charge vous sera confirmée par mail.

Une solution proportionnée sera proposée :

- soit poursuite du panier repas fourni par la famille : le repas de l'enfant est préparé par la famille et les modalités pour le service étant détaillées sur les documents Armonys restauration.
- soit préparation d'un repas spécifique par Armonys restauration lors de régimes diététiques simples, d'intolérances alimentaires ou d'allergies liées à une denrée simple.

Les commandes de repas spécifiques, sont à inclure dans le nombre total de repas commandés. Bien préciser la présence de l'enfant lors de la commande. Pour l'annulation de demande de prise en charge spécifique en cours d'année (départ de l'enfant ou fin de régime/allergie), nous transmettre par mail la demande avec le PAI école/PMI actualisé et la prescription médicale correspondante sur dietetique@armonys-restauration.fr.